



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

### AVIS PUBLIC

#### Règlements numéros V 682-2019-00 et V 683-2019-00

**Avis public** est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2019, le conseil de cette Ville a adopté les règlements suivants :

Numéro	Titre	Description informative
V 682-2019-00	Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux sur les branches 19 et 19A du cours d'eau Rivière Turgeon	Les dépenses relatives aux travaux exécutés seront financées au moyen d'un mode de tarification établi au prorata de la superficie contributive. Ce tarif est payable par le propriétaire inscrit au rôle et est percevable de la même façon que les taxes.
V 683-2019-00	Règlement amendant le règlement numéro V 570-12 complémentaire au règlement numéro V 625-2015-00 et ses amendements concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec (article 6) ( <i>Saisie d'un chien dangereux</i> )	Le règlement numéro V 570-12 est modifié pour permettre la saisie d'un chien dangereux au domicile de son gardien afin de l'amener à la fourrière durant les procédures judiciaires et jusqu'à ce que le tribunal rende un jugement final.

Ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 24 mai 2019**

**Diane Soucy, OMA**  
Greffière